

Terme impropre

La journaliste de l'*Impex* qui titre «Le burn-out des profs, pas un tabou» pour évoquer dans son article les démissions de plusieurs membres de directions d'école, c'est un peu comme une journaliste qui parlerait des actes criminels d'employés du Credit Suisse pour évoquer la concentration de zCV du week-end dernier. (sl)

Y a comme un problème

A la question de la journaliste lui demandant si elle a entendu parler des démissions en questions, Monika Maire-Hefti répond: «Je l'ai appris par le biais de l'article paru dans vos colonnes le 16 avril. J'aimerais juste signaler que les cadres démissionnaires ne sont pas des employés de l'Etat, mais des collaborateurs communaux.» Le citoyen, qui ne savait pas forcément que les directeurs d'école étaient payés (principalement) avec ses impôts communaux, appréciera la marque de solidarité de la cheffe cantonale de l'école à l'égard des cadres de directions. Dire que, la veille, le Conseil d'Etat communiquait son programme de législation avec comme slogan la cohésion retrouvée...

Mais la cheffe montre finalement un peu d'empathie envers ces «collaborateurs communaux» lorsqu'elle déclare: «Néanmoins la problématique est constatée.

Peut-être plus dans certains cercles de l'école obligatoire que dans d'autres. Il est vraiment nécessaire d'y porter une attention particulière.» Ce que le citoyen, maintenant instruit des subtilités de la clé de répartition des salaires des directeurs, traduira par «Il y a un vrai problème. Il est plus grave chez certains que chez les autres. Quelqu'un devrait s'en occuper».

Là encore, la suite de la lecture de l'interview rassure sur les intentions de la cheffe et sur sa volonté de ne pas laisser les choses se dégrader. «D'ailleurs, la rencontre des cadres de l'enseignement obligatoire a eu lieu, en début d'année, autour de la thématique du burn-out. Une étude avait été commandée à l'Université de Neuchâtel en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire. Les résultats concordent avec ce qu'on constate sur le terrain.»

En résumé, il y a vraiment un problème (communal); les responsables (cantonaux) se penchent dessus et constatent que c'est un vrai problème. (sl)

L'arithmétique n'est pas un tabou

«Ce que je peux juste dire de manière très factuelle, c'est que les salaires des directeurs sont subventionnés à 25% par le canton et à 70% par les communes. C'est important de le savoir!»

Nous voilà informés. «Je demande à relire mes citations. Pour le reste, j'ai appris à prendre du recul.» Par contre, on ne sait qui, de la journaliste ou de MMH³, est la plus encline à économiser sur les salaires des directeurs... (sl)

¹ L'*Impex* du 8 mai 2014.

² Le *Courrier* du samedi 24 mai 2014.

³ Monika Maire-Hefti.

Qui a dit?

«J'ai du respect pour M. B., loin de moi la volonté de lui nuire.»

- a. Sergi Lopez, comédien;
- b. Claude-Alain Kleiner, pédagogue;
- c. Jean-François Copé, ancien président de parti.

Réponse: b

«Un défi important auquel la Suisse sera confrontée ces prochaines années sera la détérioration des finances publiques, surtout cantonales, mais peut-être aussi fédérales. Dès maintenant, on constate que certains cantons mettent en place des plans d'économie. Et alors même que nous sommes en haute conjoncture, avec une progression substantielle des recettes fiscales, certains cantons, je pense par exemple à Neuchâtel, présentent aujourd'hui toujours et encore un déficit.»

- a. Alfred Strohmeier, ancien recteur de l'Université de Neuchâtel;

- b. Sylvie Perrinjaquet, ancienne Conseillère d'Etat;
- c. Florian Néméti, directeur de la CNCI.

Réponse: a

«Il ne faut pas s'imaginer pouvoir mener de grandes réflexions en étant chef du Service de l'enseignement.»

- a. Oskar Freysinger, chef du DFS (VS);
- b. Jean-Claude Marguet, chef du SEO;
- c. Elisabeth Baume-Schneider, cheffe du DIP (JU).

Réponse: c

«Nous devons voir comment nous pouvons revaloriser le statut des enseignants, leur signifier une reconnaissance par rapport à leur travail, qui, ces dernières années, s'est complexifié. Les défis à relever sont de plus en plus ardues. Les enseignants font face à des difficultés sociales qui n'étaient pas d'actualité auparavant.»

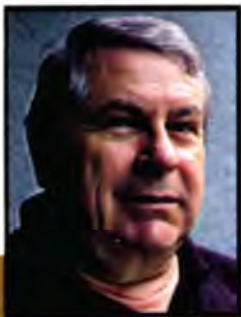
- a. Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF;
- b. Pierre Graber, président du SAEN;
- c. Florian Néméti, directeur de la CNCI.

Réponse: a

* Nom connu de la rédaction.

Succession

La personne qui va rectifier la HEP a été nommée. Il s'agit d'un professeur agrégé de chimie, docteur en sciences de l'éducation et en philosophie. (com./réd.)



L'école neuchâteloise entame une mue comme elle n'en a peut-être jamais vécu. Pour ses principaux artisans, les enseignant-e-s, cela signifie de nombreuses contraintes supplémentaires et fort peu d'avantages en retour. Les conditions de travail se complexifient à un point rarement observé ailleurs et, inversement, le pouvoir d'achat ne cesse de reculer.

Pierre Graber

▮ Paradoxalement, le métier séduit toujours et la HEP enregistre des records d'inscriptions. Hélas, les jeunes peinent à encaisser la pression et quittent en nombre la profession après quelques années seulement... Autre signe qui ne trompe pas: la Caisse de remplacement présente des comptes catastrophiques¹.

Zone de turbulences: attachez votre ceinture!

Effets de la régionalisation²

Le syndicat l'avait pressenti, la régionalisation a eu comme premier effet une «normalisation administrative» à l'intérieur des cercles débouchant paradoxalement sur la mise en place d'un cadre régional souvent plus contraignant qu'auparavant. De même, puisque les équipes de direction ont été étoffées, on en a profité pour leur confier des tâches nouvelles ou pour développer considérablement l'ampleur d'autres; cela s'est traduit en leur sein par des ruptures, des *burn-out*. Mais, inévitablement, ce phénomène a eu des répercussions pour le corps enseignant bombardé de directives, convié à un nombre croissant de réunions et privé d'une part d'autonomie dans la conduite de la classe.

L'importante latitude accordée aux cercles est un autre effet pervers prévu – pour certains, c'est une vertu. Parmi les premiers éléments pour le moins préoccupants figure le fameux «cahier des charges»; en l'absence de document fourni par le SEO, chaque cercle y va du sien et on observe une inflation des tâches des enseignant-e-s. Le syndicat a alerté le département pour éviter à tout prix une surenchère, si chaque direction ajoute les spécificités des autres aux siennes, ainsi qu'une trop grande diversité aboutissant à des inégalités de traitement entre enseignant-e-s selon les cercles.

L'apparition des cahiers des charges découle de l'introduction, dès la prochaine année scolaire, de

l'évaluation des compétences professionnelles des enseignant-e-s. Si le syndicat n'est pas a priori opposé à l'idée, sa mise en œuvre – régionale, une fois de plus – nous préoccupe suffisamment pour en faire le thème principal de notre prochaine Journée syndicale³.

Et sur le plan matériel?

Quatre dossiers sont «sur le feu». Commençons par la bonne nouvelle: le nouveau cycle 3, dès août 2015, aura des conséquences favorables pour les généralistes enseignant en 9e et pour celles et ceux qui œuvrent au demi-cycle 7/8 qui gagneront une classe de traitement.

Par contre, les négociations en cours pour la revalorisation du salaire des enseignant-e-s des années 1 à 6 (particulièrement les deux premières années) sont ardues et, à notre plus grande surprise, on a vu réapparaître la formule «neutralité des coûts»! Evidemment, si le département devait insister avec cette notion absurde dont on pensait avoir été définitivement débarrassé, cela impliquerait ipso facto un échec des négociations. Il est en effet inconcevable de corriger une injustice en en créant une autre.

Quant aux négociations pour étendre l'accès aux décharges pour raison d'âge, elles sont également difficiles pour les mêmes raisons. Ici encore, la «neutralité des coûts» a été évoquée; on espère vivement que cela tenait davantage de la formule de style que d'une intention avérée. Par rapport au reste de la fonction publique, l'allègement de la charge horaire au fil de la carrière est déjà très (trop) modeste⁴ pour les enseignant-e-s; il est donc tout à fait exclu de se servir dans les poches des actuel-le-s bénéficiaires pour réparer l'injustice faite aux collègues travaillant à temps partiel.

Enfin, il faut évoquer la menace de remise en cause de la progression des salaires (les «hautes-paies»), une motion du Grand Conseil invitant le Conseil d'Etat à unifier les systèmes d'échelons. Le syndicat n'y est pas forcément opposé... à la condition expresse qu'elle soit précédée d'une sérieuse étude de l'ensemble des fonctions. Vous l'aurez compris, dans cette période agitée, il est prudent d'attacher sa ceinture. Parlez-en autour de vous!

¹ Une étude est menée en ce moment pour en analyser les causes.

² Tout n'est pas négatif, la structure verticale et la mobilité au sein du cercle/centre sont appréciés.

³ Voir l'*Educateur* 4/2014: «Cahier des charges introuvable».

⁴ Elle aura lieu le 19 novembre 2014 à Fontainemelon.

⁵ Même pour celles et ceux, travaillant à 100%, qui en bénéficient actuellement.

Le programme de législature 2014-2017¹ n'est certes pas de nature à apporter agrément et distraction au lecteur imprudent qui s'y plongerait, mais il contient tout de même des orientations que nos estimés lecteurs se doivent de connaître s'ils souhaitent comprendre l'action de nos gouvernants. En voici donc quelques extraits intéressants l'école, la formation et la jeunesse. Avec, en prime, la conclusion du «plan financier».

Séance de rattrapage

► «Placements en institutions et pédagogie spécialisée.

Dans ces domaines, notre canton doit faire face à des besoins croissants qui impliqueront des ressources nouvelles au cours des prochaines années. Des options politiques seront débattues, comme des contrats de prestations avec les entités subventionnées, une augmentation de l'offre de places en famille d'accueil (...).

Rénovation des filières du cycle 3 et repositionnement de l'offre de formation.

L'importante réforme adoptée le 18 février 2014 par le Grand Conseil engendrera une meilleure orientation des élèves vers le postobligatoire et ainsi une baisse des redoublements. L'offre neuchâteloise de formations est importante et pas toujours en adéquation avec les besoins du marché de travail. Il s'agira de la repositionner en opérant des choix (...).

Réduction de la formation à plein temps au secondaire II.

Le développement de la formation professionnelle duale, qui offre des formations de qualité et surtout en adéquation avec les besoins du marché du travail, permettra indirectement de faire des économies par la diminution du nombre de classes en école à plein temps.

Plan financier. A l'évidence, le défi financier que doit affronter le canton de Neuchâtel est de taille. Certaines ambitions devront être limitées, de nouvelles restrictions et de nouveaux revenus devront être envisagés. La démarche demandera rigueur et constance, mais ne pourra aboutir que si, à côté des efforts sollicités de tous, elle ouvre des perspectives positives pour le canton, pour ses habitantes et ses habitants, ainsi que pour ses acteurs économiques et sociaux. ●

¹ www.ne.ch/programmelegislature

Objets trouvés

► Il n'y a pas si longtemps, nous faisons remarquer à nos estimables lecteurs que le canton de Neuchâtel avait pu se passer depuis toujours d'un outil pourtant très commun dans d'autres contrées: le cahier des charges de l'enseignant. C'était sans compter avec le dynamisme des directions de cercles scolaires, qui, depuis la régionalisation de l'école, sont dépositaires de prérogatives dont elles auraient tort de ne pas user. Certaines semblent d'ailleurs ne pas attendre d'avoir vérifié qu'elles agissent dans leur sphère de compétence pour faire montre de leur dynamisme, mais c'est une autre histoire...

Voici donc que le CSV¹ a rédigé un «cahier des charges de l'enseignant», dont le contenu intéressera principalement les Vaudruziens, mais qui questionnera tout acteur un peu préoccupé par l'évolution de l'école neuchâteloise.

Comment une région, une commune fusionnée (on n'ose dire un district) peut-elle formaliser ses attentes à l'égard

des professionnels de l'enseignement qu'elle emploie² sans pouvoir se référer à un cadre cantonal? Les enseignants auront-ils des tâches différentes selon qu'ils seront engagés dans un cercle plutôt que dans un autre? A la limite, un mauvais enseignant dans le cercle *alpha* pourra-t-il être reconnu comme bon dans le cercle *bêta*?

De BEJUNE, la HEP deviendra-t-elle canto-régionale? Les étudiants en formation initiale pourront-ils choisir une option «CSV», afin d'assurer leur employabilité dans le cercle de leur choix?

Plus sérieusement, le DEF laissera-t-il faire? Ou se contentera-t-il d'observer pour reprendre à son compte le travail effectué au Val-de-Ruz? Finalement, il vaudrait peut-être la peine de s'intéresser de plus près au contenu de ce cahier des charges... ●

¹ Cercle scolaire de Val-de-Ruz

² A 55%, les 45% restant étant subventionnés par le canton.